



CONDITIONS GENERALES DE VENTES

VENTE & LIVRAISON particuliers Applicables à compter du 01/01/2025

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») sont le socle unique de la négociation commerciale. Elles s'appliquent à toutes les ventes de produits (ci-après « Produits ») effectuées par le Groupement des Bières Spéciales (ci-après « GBS »), au nom de GBS et pour compte de The Craft House, en qualité de commissionnaire à la vente sur le territoire de la France Métropolitaine à compter du 01/01/ 2025.

Les présentes CGV s'appliquent exclusivement aux particuliers.

1-TARIF ET FACTURATION :

Les tarifs qui figurent sur le site de vente (ci-après « les Tarifs ») sont établis par les commettants de GBS. Ils s'entendent toutes taxes incluses (TVA, droits d'accises, contribution écoemballage, etc.) et franco-entrepôt/ adresse du Client pour les commandes ayant atteint un montant TTC minimum défini selon la zone de livraison, étant précisé que ce montant minimum de la commande sera différent par zone de livraison. Voir les conditions selon les zones et des départements attachés en annexe 1. Livraison Corse & Monaco : tarif sur demande.

En cas de commande inférieure au montant minimum, une majoration de frais de port sera facturée par l'application d'un forfait transport par zone de livraison. Voir les conditions selon les zones et des départements attachés en annexe 2.

2-CONDITIONS DE REGLEMENT :

Les factures sont payables à la commande par Carte bancaire / virement.

3-LIVRAISON ET TRANSFERT DES RISQUES

La livraison et le transfert des risques s'opèrent à la livraison des Produits à l'adresse indiquée par le Client, avant le début des opérations de déchargement de ceux-ci.

Il est de la seule responsabilité du destinataire qui réceptionne les Produits de vérifier si le contrat de transport a été correctement exécuté et, dans la négative, de prendre toutes les mesures appropriées pour conserver le recours contre le voiturier. S'il manque des colis ou si des colis arrivent endommagés ou pour tout autre motif, il doit :

1 - Établir immédiatement et de façon certaine, sur le bordereau de transport, la nature et l'importance du dommage constaté au moment de la réception,

2 - Confirmer au transporteur, au plus tard dans les trois (3) jours, non compris les jours fériés, qui suivent la réception des Produits transportés, ses réserves motivées par lettre recommandée exigée à peine de forclusion par l'article L.133-3 du Code de Commerce.

Ces deux conditions sont l'une et l'autre absolument nécessaires à la mise en œuvre de la responsabilité du transporteur. En cas de non-respect de cette procédure, les conséquences éventuelles seraient à la charge du seul Client destinataire des Produits.

5-LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :

Les présentes CGV, ainsi que de tous actes qui y sont liés, sont soumis à la loi française.

Les Parties s'efforceront de chercher à résoudre amiablement toutes contestations relatives aux présentes CGV, notamment à leur formation, leur interprétation, leur exécution, leur résolution ou résiliation et les conséquences de celles-ci, seront soumises à la résolution amiable entre les Parties.

En cas d'échec de règlement amiable, les contestations soulevées relèveront de la compétence exclusive du tribunal de commerce du siège social de GBS, même en cas d'appel en garantie, de demandes incidentes ou de pluralité de défendeurs.

ANNEXE 1 :

Liste des départements en zone 1 :

Franco à partir de 350 euros TTC sinon application du forfait de 35€

DEPARTEMENTS	Zone	Forfait
02 - Aisne	1	35 €
08 - Ardennes	1	35 €
10 - Aube	1	35 €
14 - Calvados	1	35 €
18 - Cher	1	35 €
21 - Côte d'Or	1	35 €
27 - Eure	1	35 €
28 - Eure-et-Loir	1	35 €
35 - Ille et Vilaine	1	35 €
37 - Indre et Loire	1	35 €
41 - Loir et Cher	1	35 €
44 - Loire Atlantique	1	35 €
45 - Loiret	1	35 €
49 - Maine et Loire	1	35 €
50 - Manche	1	35 €
51 - Marne	1	35 €
52 - Haute Marne	1	35 €
53 - Mayenne	1	35 €
54 - Meurthe et Moselle	1	35 €
55 - Meuse	1	35 €
58 - Nièvre	1	35 €
59 - Nord	1	35 €
60 - Oise	1	35 €
61 - Orne	1	35 €
62 - Pas de Calais	1	35 €
71 - Saône et Loire	1	35 €
72 - Sarthe	1	35 €
75 - Paris	1	35 €
76 - Seine Maritime	1	35 €
77 - Seine et Marne	1	35 €
78 - Yvelines	1	35 €
80 - Somme	1	35 €
85 - Vendée	1	35 €
89 - Yonne	1	35 €
91 - Essonne	1	35 €
92 - Hauts de Seine	1	35 €
93 - Seine St Denis	1	35 €
94 - Val de Marne	1	35 €
95 - Val d'Oise	1	35 €

Liste des départements en zone 2 :
Franco à partir de 400 euros TTC sinon application du forfait de 50 €

DEPARTEMENTS	Zone	Forfait
01 - Ain	2	50 €
03 - Allier	2	50 €
04 - Alpes Hautes	2	50 €
05 - Alpes Haute Provence	2	50 €
06 - Alpes Maritime	2	50 €
07 - Ardèche	2	50 €
09 - Ariège	2	50 €
11 - Aude	2	50 €
12 - Aveyron	2	50 €
13 - Bouches du Rhône	2	50 €
15 - Cantal	2	50 €
16 - Charente	2	50 €
17 - Charente Maritime	2	50 €
19 - Correze	2	50 €
22 - Côte d'Armor	2	50 €
23 - Creuse	2	50 €
24 - Dordogne	2	50 €
25 - Doubs	2	50 €
26 - Drôme	2	50 €
29 - Finistère	2	50 €
30 - Gard	2	50 €
31 - Haute Garonne	2	50 €
32 - Gers	2	50 €
33 - Gironde	2	50 €
34 - Hérault	2	50 €
36 - Indre	2	50 €
38 - Isère	2	50 €
39 - Jura	2	50 €
40 - Landes	2	50 €
42 - Loire	2	50 €
43 - Haute Loire	2	50 €
46 - Lot	2	50 €
47 - Lot et Garonne	2	50 €
48 - Lozère	2	50 €
56 - Morbihan	2	50 €
57 - Moselle	2	50 €
63 - Puy de Dôme	2	50 €
64 - Pyrénées Atlantiques	2	50 €
65 - Hautes-Pyrénées	2	50 €
66 - Pyrénées Orientales	2	50 €
67 - Bas Rhin	2	50 €
68 - Haut Rhin	2	50 €
69 - Rhône	2	50 €
70 - Haute Saône	2	50 €
73 - Savoie	2	50 €
74 - Haute Savoie	2	50 €
79 - Deux sèvres	2	50 €
81 - Tarn	2	50 €
82 - Tarn et Garonne	2	50 €
83 - Var	2	50 €
84 - Vaucluse	2	50 €
86 - Vienne	2	50 €
87 - Haute Vienne	2	50 €
88 - Vosges	2	50 €
90 - Belfort Territoire	2	50 €